

# 40 ans d'agriculture paysanne !

 **Xavier Godmet**, paysan fromager dans le Calvados, administrateur Fadear, élu lors du congrès commun en 2023.

En 2017, nous avons fêté les 30 ans de la Confédération paysanne. Cette année c'est la Fadear et tout le réseau de l'agriculture paysanne qui est à l'honneur : 40 ans !

Et oui, avant la création de la Conf', des paysannes et paysans opposés à l'industrialisation de l'agriculture se sont regroupés pour se doter d'un outil proposant un autre modèle : « l'agriculture paysanne » (AP). Une définition et une charte avec ses dix principes viennent l'encadrer. Un diagnostic autour de six thèmes que représente une fleur, est déployé. Il est un formidable outil d'analyse et décisionnel pour nos fermes, mais aussi de mise en avant de l'agriculture paysanne.

À la Conf', un de nos objectifs c'est d'avoir des paysannes et paysans nombreux. Nous les accompagnons

dans leur installation, et le moment venu, dans la transmission de leurs fermes. Nous sommes aussi là pour proposer des formations qui aident dans les changements de pratiques ou dans l'implication syndicale. Et bien sûr, nous sommes aux côtés de la Confédération paysanne pour déployer l'AP et le projet syndical.

La Fadear s'engage dans différents projets que ce soit au niveau national, dans les régions, seule ou avec les différents partenaires (au sein d'InPACT par exemple). On parle de renouvellement des générations, mais aussi de restructuration de grande ferme, de genre, de changement climatique ou d'élevage plein air.

Pour ma part, j'ai découvert le réseau avec l'Adear 14 et l'organisation d'un marché festif au cours d'un été sur ma ferme. Plus ré-

cemment, c'est l'Ardear normande qui s'est développée. La formation « chiffrer son projet » a été lancée et celle sur « entreprendre en agriculture paysanne » est en cours de déploiement. L'équipe s'est étoffée et je suis rentré au bureau. En avril 2023 a eu lieu le congrès commun Conf'-Fadear à Vicq-sur-Breuil en Haute-Vienne. Les liens forts qui unissent les deux structures y ont été réaffirmés. Il a été le théâtre d'une jeunesse paysanne qui est montée au créneau pour la défense des valeurs que nous portons tous-tes. Je me suis donc proposé au conseil d'administration de la Fadear, poussé par l'enthousiasme général.

À noter dans vos agendas : une fête va être organisée pour nos 40 ans de dévouement à l'agriculture paysanne! ■



## LA FADEAR ET LE RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE FÊTENT LEURS



# Histoire du réseau et repères 40 ans d'une histoire liée à la Confédération paysanne

La Fadear a été pensée comme un outil créé pour la formation politique des paysan·nes, avant de devenir un outil de déploiement du projet d'agriculture paysanne dans les territoires.

« La Fadear a toujours été très liée à la Confédération paysanne », rappelle Patrice Vidieu, paysan retraité. La Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural a été fondée en 1984 <sup>(1)</sup>, par des militant·es issu·es des mouvements qui ont créé la Confédération paysanne trois ans plus tard. Ils et elles ont ressenti le besoin de se former, d'accompagner les paysannes et les paysans porteurs d'actions de développement <sup>(2)</sup>.

Huguette Blin, éleveuse retraitée et secrétaire nationale de la Confédération paysanne de 1991 à 1994, rappelle que l'association a été pensée comme « un organisme de formation au service de la Confédération paysanne » <sup>(3)</sup>. Sa création permet notamment de bénéficier de financements de formation auprès du Fonds social européen (FSE). Elle bénéficiera d'ailleurs d'un agrément d'organisme de formation en 1990.

« Au syndicat, poursuit Huguette Blin, l'urgence liée à l'actualité rend difficile la prise en compte de domaines plus transversaux et demandant un investissement sur le long terme. C'est la Fadear qui en est chargée. » « L'enjeu, ajoute Patrice Vidieu, était de consacrer du temps à réfléchir à l'agriculture paysanne. La Fadear a ainsi organisé des journées d'été, séminaires et colloques au cours desquels ont été élaborés les principes de l'agriculture paysanne. »

« L'agriculture paysanne : élément de réponse à la société tout entière » est par exemple le thème à l'honneur des journées d'Etcharry au Pays basque en 1990. En 1993, à Saint-Lô (Manche), les conditions économiques et politiques pour mettre en œuvre et généraliser l'agriculture paysanne (AP) sont abordées à partir de témoignages individuels. À l'issue de ces journées, des groupes se créent un peu partout en France pour mutualiser les expériences de terrain et établir des critères. « Un débat avec des chercheurs sur la question des rendements et du besoin d'études

 **Sophie Chapelle**

- (1) La Fadear se renomme Fadear en 1990.
- (2) Extrait d'Une histoire de la Confédération paysanne par celles et ceux qui l'ont vécue (1987-2007).
- (3) ibid.

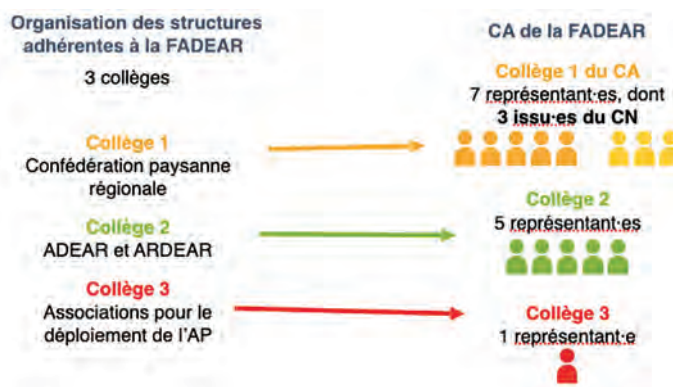
sur l'AP est organisé en Ardèche en 1995 », se souvient Patrice Vidieu. C'est finalement au colloque de Rambouillet en 1998 qu'est présentée publiquement la Charte de l'AP avec ses dix principes (voir pages IV-V).


D'autres formations « de fond » sont aussi mises en place, observe Huguette Blin, pour « apporter les "outils" permettant l'analyse des faits d'actualité, de l'environnement socio-économique mondial, des rouages institutionnels. » Des « écoles paysannes » sont ainsi organisées et se poursuivent aujourd'hui, de manière décentralisée, en prise avec le terrain et les réalités locales. « En 2001 par exemple, nous avons organisé une école paysanne en Gadeloupe adaptée au contexte local et aux instances sur place », illustre Patrice Vidieu. Des journées sur des thèmes d'actualité sont aussi organisées nationalement : Pac, OMC, mondialisation, OGM... « Il s'agit vraiment de s'auto-organiser pour former nos militant·es. Nous sommes un syndicat de transformation sociale et l'enjeu est de sortir du carcan, de s'ouvrir à

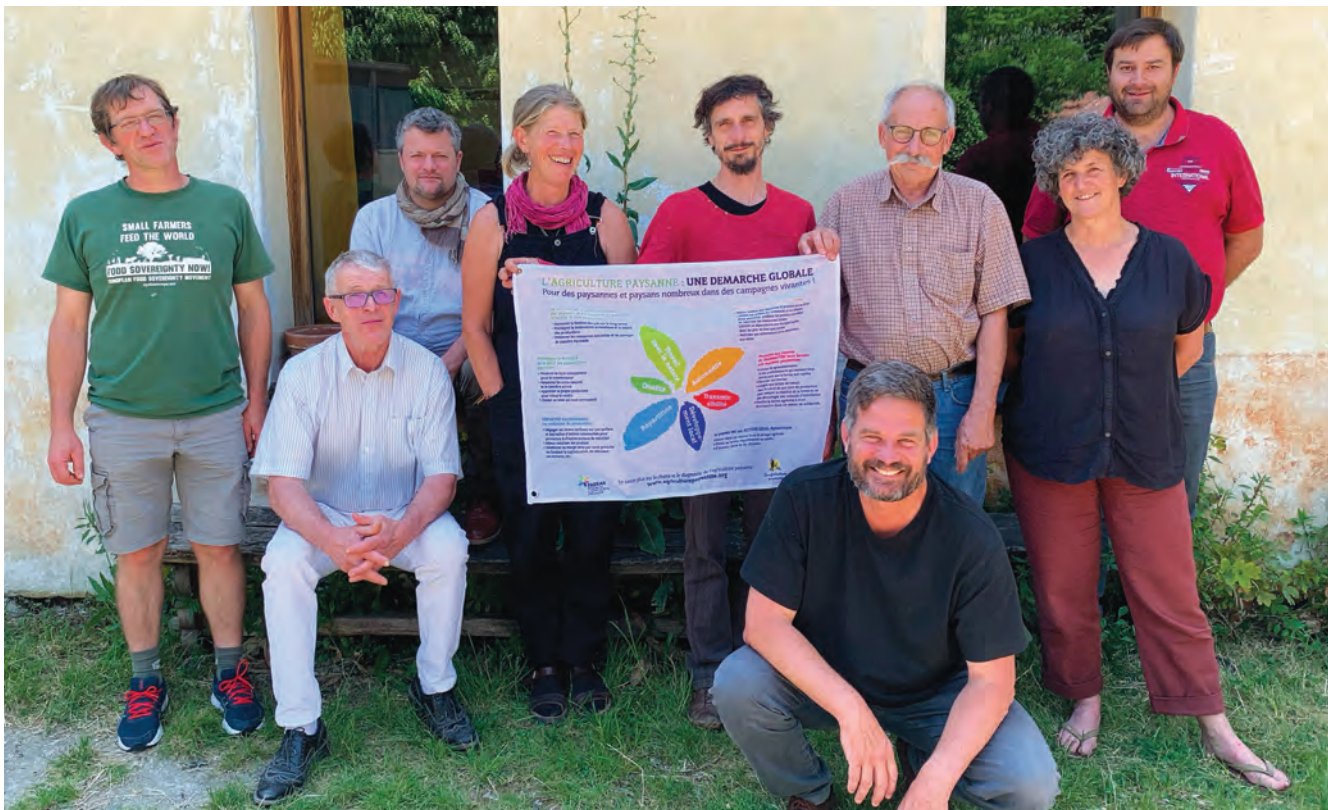
l'économie, de comprendre là où se prennent les décisions. »

En parallèle, dans plusieurs départements, les paysan·nes confédéré·es créent des Adear (Association pour le Développement de l'Emploi agricole et rural). Ces associations permettent d'accompagner des futur·es paysan·nes dans la réalisation de leur projet. « L'Adear affiche clairement le projet de société qu'elle défend, celui de l'agriculture paysanne, et rappelle l'engagement des militants de la Conf' dans sa création et son fonctionnement » précise une charte commune de l'Adear et la Confédération paysanne adoptée en 2014. Les Adear investissent peu à peu le champ du développement agricole et développent des activités d'accompagnement à l'installation en agriculture, à la transmission et au changement de pratique. La Fadear, elle, devient la tête de réseau des Adear et porte des projets en adéquation avec les missions des structures du réseau

« Évidemment, souligne Patrice Vidieu, les relations entre la Confédération paysanne et la Fadear ne



 La Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural est structurée en trois collèges. Le premier collège est composé des Confédérations paysannes régionales adhérentes : six Conf' régionales sont officiellement membres. Le deuxième collège est composé des Adear et Ardear du territoire qui ont le même fonctionnement statutaire (gouvernance, structuration). La Confédération paysanne dispose a minima de 60 % des voix en assemblée générale. Enfin, le dernier collège de la Fadear est composé des structures œuvrant pour le déploiement de l'Agriculture paysanne : on retrouve les Ciap (coopérative d'installation en agriculture paysanne) ainsi que des associations n'ayant pas la même gouvernance que les Adear/Ardear comme Initiatives paysannes dans les Hauts-de-France ou EHLG au Pays basque. Aujourd'hui, le réseau compte 80 structures adhérentes et plus de 130 animateur·ices.



© FADear

sont pas un long fleuve tranquille. Il y a eu des frictions. Tout l'enjeu est d'être sur nos deux jambes : d'une part, la défense des paysan·nes et le changement de politique agricole ; et d'autre part, le travail sur le terrain en montrant que l'AP est crédible, qu'elle fait vivre les paysan·nes. Il s'agit de s'organiser pour faire les deux. »

Un avis partagé par Romain Balandier, paysan mandaté par le syndicat entre 2009 et 2016 pour être administrateur à la FADear. « Je suis arrivé à un moment où les associations dans les départements et régions se structuraient bien et cherchaient des finan-

 Le conseil d'administration de la FADear élu en 2023.

cements pour développer l'installation et les projets en AP. Il y avait une vie associative très riche sur le terrain avec beaucoup de projets, mais le lien avec la Confédération paysanne dans de nombreux départements et régions n'était pas si évident. Je me suis alors attaché à montrer dans les instances nationales que

le développement – que ce soit l'accompagnement à la transmission, à l'installation, le diagnostic AP... – était très politique. Tout en travaillant à ce que les Adear amènent les personnes accompagnées à prendre en compte la question politique et syndicale. Une chose est sûre : le terrain nourrit les propositions politiques. » ■

## Dates clés

- 1984** : création de la FADear qui deviendra FADear en 1990.
- 1987** : création de la Confédération paysanne. Des Adear se créent sur le territoire. Développement des écoles paysannes jusqu'en 1999.
- 1998** : Charte de l'agriculture paysanne.
- À partir de 1999** : Élaboration d'un logiciel AP (agriculture paysanne).
- 2012** : Adoption du logo actuel.
- 2014** : Charte commune FADear et Confédération paysanne.
- 2015** : reconnaissance Onvar (Organisme national à vocation agricole et rural).
- 2018** : Édition du premier manuel AP.
- 2022** : Nouvelle édition du manuel AP.

## La formation, maillon fondamental

La formation au sein des Adear est un outil indispensable pour accompagner l'ensemble des paysan·nes et salarié·es avec lesquels nous avons des liens : dans leur installation et en amont, dans leur développement et leur adaptation sur leurs fermes, dans la défense de leur métier, dans leurs responsabilités et lors de leurs transmissions. À travers les formations proposées, les paysan·nes acquièrent non seulement des connaissances, mais également d'autres façons de penser, iels partagent leurs expériences, tissent de nouvelles relations, s'ouvrent à d'autres réseaux pour donner du sens à l'agriculture paysanne. Chaque année les Adear organisent au niveau départemental et régional des formations dites stratégiques, techniques à destination des paysan·nes installé·es ou porteur·euses de projet et de salarié·es. S'ajoute l'activité de formation de la FADear à destination d'un public paysan (militant) et salarié. Le thème et la démarche d'autonomie y sont centraux, en référence à notre projet d'agriculture paysanne. Nous voulons continuer à impulser une offre de formations diversifiée et innovante. Au total, le réseau organise plus de 500 formations par an.

 Julien Melou, animateur formation FADear

 Voir : [urlz.fr/pvi7](http://urlz.fr/pvi7)

## Les Ad(d)ear sur le terrain **Diagnostic AP** : avoir une réflexion globale sur sa ferme

Développé dans les années 2000, le diagnostic agriculture paysanne permet aux paysan·nes de faire le point sur leurs pratiques et d'interroger leurs marges de progression.

Le diagnostic a été pensé et conçu par les paysan·nes de la Fadear au début des années 2000. Il découle de la charte de l'agriculture paysanne, adoptée en 1998, qui constitue le projet politique de la Confédération paysanne.

Concrètement, comment se déroule un diagnostic AP ? La première étape consiste à prendre contact avec l'Ad(e)ar du département. L'animateur·ice proposera de réaliser le diagnostic individuellement ou en groupe, avec d'autres adhérent·es Ad(e)ar et/ou Conf'. Très souvent, ce diagnostic est gratuit pour les paysan·nes du réseau. Le diagnostic est ensuite rempli, sur la ferme, par le ou la paysanne et l'animateur·ice, sur une demi-journée.

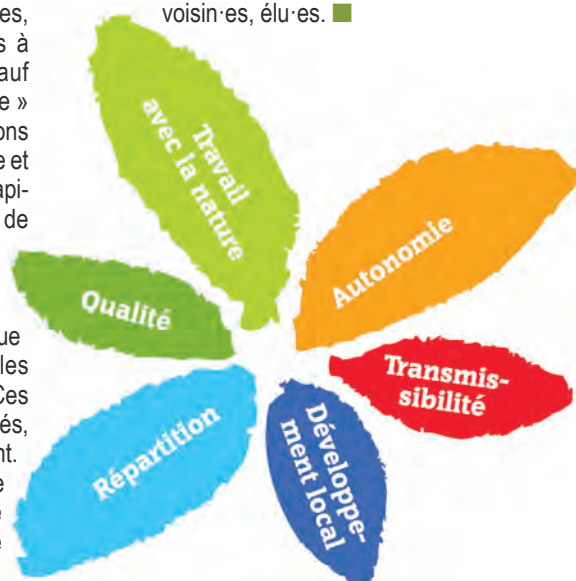
L'outil comprend une centaine de questions (ou indicateurs) réparties en six thèmes, les six pétales de la fameuse marguerite : travail avec la nature, qualité des produits, développement local, autonomie, répartition

et enfin transmissibilité. À travers ces six thèmes, l'ensemble du fonctionnement de la ferme est passé au crible : choix des productions, des intrants, des débouchés, niveau de revenus, aides, temps de travail, pénibilité, respect des ressources naturelles, lien avec le territoire, etc. Ces thèmes, interdépendants, sont communs à l'ensemble des productions, sauf le thème « Travail avec la nature » pour lequel il existe des adaptations pour le maraîchage, l'arboriculture et la viticulture. Une adaptation à l'apiculture est également en cours de finalisation.

Les résultats du diag' sont présentés sous la forme d'une marguerite personnalisée pour chaque ferme, dont la taille des pétales dépend des résultats obtenus. Ces résultats sont discutés et analysés, individuellement ou collectivement. L'outil n'est pas conçu pour juger le ou la paysanne, mais bien comme une grille d'analyse permettant de

prendre de la hauteur et de mettre en lumière les marges d'amélioration sur ces six thèmes. Cette fleur peut ensuite être imprimée sur des bâches plastifiées et affichée sur les lieux de vente ou des foires, pour présenter la démarche aux consommateur·ices, voisin·es, élu·es. ■

 **Margaux Girard**, animatrice développement & agriculture paysanne, Fadear



### « Répondre à un besoin d'accompagnement »

L'Ardear Grand Est initie une nouvelle formation – « Paysan·ne pourquoi pas moi ? » – en vue de faire vivre l'AP sur le territoire. Témoignage de Pierre-Luc Laemmel, paysan et trésorier de l'association.

À l'Ardear Grand Est, on dispose du répertoire des savoir-faire paysans, vitrine de l'agriculture paysanne. Cet outil de mise en réseau met en avant les caractéristiques des pratiques paysannes sur nos fermes. Dans le même temps, on reçoit une centaine d'appels par an de personnes ayant envie d'une reconversion professionnelle. Toutes ne savent pas trop à quelle porte toquer. Souvent elles vont dans les points accueil installation des chambres d'agriculture qui ne sont pas adaptés.

Avec Bio en Grand Est et Terre de Liens, nous partageons le constat de l'absence d'accompagnement à

l'émergence de projet agricole. Nous avons donc décidé de monter une formation ensemble et avons déposé un appel à projets en partenariat avec le CFPPA de Haute-Marne <sup>(1)</sup>. Suite à l'obtention d'un financement Casdar en juillet 2023, nous avons lancé une formation de dix jours (cinq modules de deux jours, chaque module étant animé par une structure) avec la possibilité de stages dans des fermes identifiées du réseau. Deux formations pilotes, l'une en Alsace, l'autre en Haute-Marne, sont en cours <sup>(2)</sup>.

L'enjeu est de faire certifier la formation si on veut en assurer la

pérennité économique, et faire vivre le projet d'agriculture paysanne sur le terrain en le rendant crédible vis-à-vis des décideur·euses politiques. Actuellement, notre région n'est pas vraiment dans une dynamique d'installation qui reste dans le giron du syndicat majoritaire et de la Chambre d'agriculture. Nous disposons de peu de marges pour intervenir : nous ne sommes pas habilités par exemple à faire des suivis dans les parcours à l'installation. Cette formation nous permet d'accompagner, de répondre à un besoin et de toucher des gens qui peut-être s'installeront. ■

 **Pierre-Luc Laemmel**

(1) Centre de formation professionnelle agricole  
(2) [urlz.fr/pvi5](http://urlz.fr/pvi5)

# Retrouver des variétés adaptées aux pratiques paysannes

Les semences font l'objet d'un travail dédié au sein de l'Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural en Auvergne Rhône-Alpes (Ardear Aura).

« Dès 2004, la question des semences paysannes a commencé à se poser », souligne Léa Bernard, animatrice à l'Ardear Aura. D'abord porté par la Confédération paysanne en Isère, l'Ardear prend le relais sur le sujet et organise des premières réunions autour des blés paysans, en lien avec le Réseau Semences Paysannes (RSP). Depuis 20 ans, le « groupe blé » rassemble ainsi des paysan·nes, meunier·es et boulanger·es – une même personne y est souvent les trois à la fois – et organise la sélection, l'échange et la conservation de semences paysannes à petite échelle. Un premier voyage « fondateur » en Syrie en 2006 ouvre une série de voyages d'études <sup>(1)</sup>. « De petites formations sont organisées, en lien avec d'autres paysan·nes travaillant sur les semences en France. La dynamique a pris de l'ampleur. »

La préoccupation initialement très ancrée dans la lutte contre les OGM, s'est conjuguée au souci d'autonomie semencière face à l'industrie, de réap-

ropriation des techniques de production de semences, et plus récemment d'adaptation au changement climatique. « Il faut ajouter la question de la transformation à la ferme, avec l'envie de maîtriser la pratique du début à la fin, la sélection, le stockage, le tri, la meunerie, et un attrait aussi pour le vrai bon pain ! » pointe Léa Bernard.

Depuis 2008, un temps (partiel) salarié permet à l'Ardear d'animer ce réseau et de proposer une formation par an et au moins deux temps annuels sur des fermes de la région. Fin juin est ainsi organisée une « tournée des blés » avant les moissons, pour aller observer les collections de blés aux champs, puis une « rencontre des semis » prend place fin septembre sous forme de bourse d'échange de semences. La dynamique du groupe est aussi nourrie par ce qui se passe ailleurs : échanges avec d'autres collectifs au sein du RSP, actrices et acteurs des semences et boulange paysanne, participation à des programmes de recherche pour

 **Sophie Chapelle**

(1) [uriz.fr/pvi2](http://uriz.fr/pvi2)  
(2) Plus de 15 000 exemplaires tirés.  
[uriz.fr/pvhX](http://uriz.fr/pvhX)

les paysan·nes qui le souhaitent, etc. Depuis, les paysan·nes-boulangier·es se sont multiplié·es dans la région et on dénombre plusieurs centaines de variétés de céréales paysannes sur le territoire. L'écriture et la publication du livre *Notre pain est politique* en 2019 a « changé la résonance du groupe blé », observe Léa Bernard <sup>(2)</sup>. « Nous avons eu beaucoup de retours positifs. Des personnes sont venues aux rencontres des semis et aux tournées, car le bouquin leur a donné envie de devenir paysan·nes boulangier·es. C'est hyper encourageant ! » ■



© Ardear semences Aura

## « Installer dans des fermes qui leur ressemblent et qui marchent »

L'accompagnement à l'installation est un des piliers des Ad(d)ear. En Aveyron, 400 porteuses et porteurs de projet en émergence sont accompagné·es chaque année.

Le parcours d'accompagnement passe par un accueil collectif d'une matinée par mois où l'on présente les statuts (fiscaux, juridiques, sociaux), les aides à l'installation (dotation Jeunes agriculteurs et autres aides à la trésorerie, aides à l'investissement) et des conseils pour trouver du foncier. L'idée c'est de se concentrer sur tout ce à quoi on peut être confronté·es quand on s'installe. Il est rare d'avoir un espace où l'on peut avoir une vision d'ensemble. Cette matinée débouche ensuite sur des rendez-vous individuels : on voit ensemble où ils et elles en sont, on

 **Mahaut Roussel**, en charge de l'installation à l'Addear 12

(1) Plantes à parfums aromatiques et médicinales.

les aide sur les démarches administratives à faire, à gagner en expérience en faisant des stages ou des formations. Des temps collectifs sont aussi menés : foncier, aides, statuts, montage d'un prévisionnel économique sur quatre ans. Des visites de fermes sont organisées une fois par mois.

On reçoit 400 porteuses et porteurs de projets en émergence par an, et 70 cédant·es. Beaucoup veulent s'installer en élevage ovin et caprin, maraîchage, paysan boulanger ou PPAM <sup>(1)</sup>... On a tous types d'installations. Certain·es viennent spontanément nous voir, car

ils et elles ont des projets en agriculture paysanne (AP). D'autres sont orientés chez nous par la Chambre d'agriculture : on rappelle alors que nous défendons une certaine agriculture. Si nous sommes d'accord là-dessus, alors nous prenons le projet là où il en est. Nous ne sommes pas là pour juger. Ce que l'on veut, c'est installer dans des fermes qui leur ressemblent et qui marchent, qu'ils et elles soient encore là dans cinq ans. À l'échelle du réseau, ce sont 7 000 porteurs·euses de projet qui font appel, lors de leurs installations, aux Ad(d)ear. ■

## Connexions avec un large réseau L'installation agricole au cœur du partenariat Adear et Réseau Civam

Le Réseau Civam et le réseau des Adear ont une vision commune de ce qu'accompagner veut dire. Les dynamiques territoriales des deux réseaux sont bien souvent complémentaires.

Une convention-cadre de partenariat a été signée entre les structures nationales en 2022 afin de favoriser l'interconnaissance entre nos réseaux ainsi qu'un partage d'expériences. Plusieurs actions sont désormais développées en partenariat avec le Réseau Civam : des journées de mutualisation sur les pratiques d'accompagnement, notamment sur la question des collectifs agricoles, la

 **Bertille Fages**, animatrice vie associative, partenariat et genre à la Fadear

co-animation de formations nationales d'accompagnement à l'installation ou à la transmission, ou encore la création d'un centre de ressources communs pour permettre le partage des outils et bibliographies en lien avec l'installation-transmission.

La question du genre en agriculture est aussi une thématique développée en collaboration, à travers des temps de mutualisation et des journées inte-

rassociatives. En 2021, la thématique était l'installation des paysannes et en 2022, les deux réseaux ont travaillé la question de la sensibilisation de l'enseignement agricole aux questions de genre. Récemment, une cartographie des initiatives agraires portées par les réseaux InPACT et Confédération paysanne sur le genre a été réalisée et disponible en ligne sur le site de la Fadear ([agriculturepaysanne.org](http://agriculturepaysanne.org)). ■

## InPACT : « être actrices et acteurs d'un projet politique global et généralisé »

« Nous voulons provoquer une transition par la formation et le partage d'expériences » souligne Raphaël Bellanger, coprésident d'InPACT, représentant de la Fadear et paysan en Mayenne.

À la fin des années 1990, le ministre de l'Agriculture demande aux réseaux alternatifs de se regrouper afin d'avoir un seul interlocuteur. C'est l'une des raisons qui conduit à la création en 2001 du Pôle InPACT (initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale) <sup>(1)</sup>. Cette plateforme associative réunit aujourd'hui dix des principaux réseaux et structures d'initiatives solidaires de développement agricole et rural – Accueil paysan, l'Atelier paysan, Réseau Civam, Fadear, InterA-focg, Mouvement rural de jeunesse chrétienne, Miramap (Mouvement Inter-Régional des Amap), SOL (Alternatives agroécologiques et solidaires), Solidarité Paysans, Terre de liens. « Notre volonté est de provoquer une transition par la formation, l'étude, le partage d'expériences, l'information et l'évaluation » précisent les organisations membres dans un texte commun publié en 2018 (« nous sommes le pôle InPACT »). « On ne souhaite pas rester dans une posture d'organisations de développement pour accompagner des initiatives à la marge, mais être des acteurs d'un projet politique global et

généralisé » précise Raphaël Bellanger qui représente la Fadear au sein du pôle InPACT depuis dix ans.

« Nous fonctionnons au consensus, non en majorité, le processus se fait donc au long cours. » Plusieurs groupes de travail structurent les échanges : évaluer autrement les politiques publiques, installation-transmission, formation et alimentation, réflexion sur le métier de paysanne. « Très concrètement, un groupe a produit des fiches sur l'approche de l'alimentation avec la Sécurité sociale de l'alimentation en filigrane. Des conférences-débats ont ensuite eu lieu dans les territoires pour présenter le travail » illustre Raphaël Bellanger. « Un autre groupe élabore des préconisations autour du renouvellement des générations qui permettent entre autres de faire des propositions dans le cadre de la future Loi d'orientation agricole. Les actions et initiatives de terrain alimentent nos réflexions pour les transformer en propositions politiques. »

Des InPACT existent dans plusieurs régions et départements, sous ce nom

 **Sophie Chapelle**

(1) [pole-InPACT.fr](http://pole-InPACT.fr)

ou d'autres (Maison paysanne, Tacts, etc.). Collectifs informels ou associations, ils regroupent tout ou partie de ces partenaires, et d'autres de dimension locale partageant les mêmes valeurs. « Le pôle InPACT affiche vouloir devenir incontournable et être un commun pour ses membres » résume Raphaël Bellanger. « L'occasion de faire appel aux bonnes volontés ! » ■



# Les Onvar dans le paysage du développement agricole

Les Onvar (organismes nationaux à vocation agricole et rurale) sont des structures nationales, associatives ou coopératives. Elles font du développement agricole et rural et œuvrent à la transition agroécologique et ne sont ni des chambres ni des instituts techniques. Ces structures sont reconnues par le ministère de l'Agriculture. On compte 19 Onvar pour la période 2022-2027 : Accueil paysan, Trame, La coopération agricole, Apad <sup>(1)</sup>, Afac-Agroforesterie, Service de remplacement France,

Terres en ville, ADA France <sup>(2)</sup>, Gaec et sociétés, FNCUma, Fnab <sup>(3)</sup>, Reneta <sup>(4)</sup>, Association française de pastoralisme, Réseau Civam, InterAfocg, Miramap, Solidarité Paysans, Terres de Liens, dont la Fadear, labellisée pour la première fois en 2015. La reconnaissance permet de percevoir des fonds du Compte d'affection Spécial au Développement agricole et rural (Casdar) qui est alimenté par la taxe ADAR, payée par les paysan·nes sur leur chiffre d'affaires.

 **Bertille Fages**

(1) Association pour la promotion d'une agriculture durable, promeut l'agriculture de conservation des sols (ACS).

(2) Accompagne les apiculteurs dans la gestion de leur exploitation et œuvre pour le développement d'une apiculture durable.

(3) Fédération nationale d'agriculture biologique.

(4) reneta.fr

(5) Plafond de collecte fixé à 126 millions d'euros en 2023.


(6) Terre de liens, Réseau Civam, Accueil Paysan, la Fadear, le Miramap, Solidarité Paysan, InterAfocg.

Se basant sur les pratiques de terrain, favorisant les démarches ascendantes, les Onvar proposent des services d'intermédiation et d'ingénierie sociale : ils sont indispensables par exemple dans l'accompagnement du dialogue local, le soutien aux paysan·nes en difficulté, l'animation d'initiatives rurales intersectorielles, la promotion des savoir-faire et des cultures agricoles et rurales, l'intégration des questions d'égalité homme-femme au sein du secteur agricole. Dans la réalité, les visions du développement agricole varient d'une structure à l'autre, ce qui amène la Fadear à échanger avec des réseaux très différents et éloignés du projet d'agriculture paysanne.

Les Onvar captent environ huit millions d'euros par an, divisés ensuite de manière assez inégale – les plus gros bénéficiaires sont La Coopération agricole (1,9 million d'euros) et Trame (1,7 million). La Fadear, tête de réseau de l'Agriculture paysanne, dispose d'une enveloppe annuelle de 130 000 euros. En cumulé, les Onvar perçoivent 6 % des fonds Casdar, soit au total 7,7 millions d'euros <sup>(5)</sup> malgré leurs apports considérables au développement agricole sur le terrain. Les Onvar membres du Pôle InPACT <sup>(6)</sup> ne reçoivent au total qu'un million et demi d'euros en cumulé. ■



© Fadear

 La Confédération paysanne et la Fadear se sont mobilisées le 28 février 2023 sur le stand du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, au cœur du Salon de l'Agriculture. « Nous dénonçons le déséquilibre et l'inégalité de traitement et de financement des structures qui participent au processus de transition agroécologique et de renouvellement des générations. Cela n'a que trop duré. Nous revendiquons une meilleure répartition des fonds dédiés au développement agricole. »

## La Coalition « Installons des paysans »

Les annonces d'Emmanuel Macron aux Terres de Jim en 2022 ont ouvert une « grande concertation » sur l'avenir de l'agriculture et le renouvellement des générations agricoles, en vue d'un prochain Pacte et Loi d'orientation et d'avenir agricole, aujourd'hui au cœur de l'actualité. Les membres du collectif Nourrir impliqués dans l'accompagnement à l'installation et à la transmission ont alors décidé de se rassembler au sein de la coalition « Installons des paysans » afin de porter la voix de ces organisations, et construire un plaidoyer commun.

Quatre revendications sont ainsi défendues par sept organisations, dont

la Fadear <sup>(1)</sup>. Il y a d'abord le besoin de construire un parcours à l'installation qui réponde aux besoins des futur·es paysan·nes, dont le profil évolue avec de plus en plus de porteurs·euses de projets en reconversion professionnelle, non issu·es du milieu agricole. Vient également le besoin urgent de créer un parcours de préparation à la transmission ambitieux et humain, qui encourage vraiment la transmission des fermes vers des systèmes vivables et viables. Un autre enjeu est d'orienter le foncier vers des installations paysannes et biologiques, et de s'engager résolument dans la transition agroécologique. Il s'agit en

fin de repenser la gouvernance des instances de décision sur l'installation-transmission.

La coalition continuera son travail en 2024, puisque la Loi d'orientation agricole et le Pacte présentés par le gouvernement visent entre autres à réformer le parcours à l'installation avec la mise en place d'un « France Services Agriculture », guichet unique géré par les Chambres d'agriculture. La loi devait initialement être présentée devant le Sénat en mars : le gouvernement, qui l'a plusieurs fois repoussée, a annoncé intégrer des mesures de simplification administrative. ■

 **Florie-Anne Wiel**, animatrice Installation-Transmission à la Fadear

(1) Aux côtés de la Fnab, Miramap, Reneta, Sol, Réseau Civam et Terre de Liens.

## Conclusion « *La généralisation de l'agriculture paysanne, la seule solution* »

« La crise et la colère agricoles que nous vivons rappellent la pertinence de notre projet d'agriculture paysanne et la nécessité de revoir les politiques publiques agricoles et commerciales », souligne Véronique Marchesseau, secrétaire générale de la Confédération paysanne et administratrice de la Fadear.

 **Véronique Marchesseau,**  
Secrétaire générale  
de la Confédération  
paysanne

Quelle clairvoyance, celle de nos aîné-es qui ont pensé l'agriculture paysanne pour lutter contre l'industrialisation de l'agriculture ! Quel cynisme, celui des responsables de la FNSEA qui ont sacrifié la majeure partie du monde paysan sur l'autel de la productivité et de la compétitivité, en poussant sans vergogne l'industrialisation de l'élevage et des cultures. Quelle irresponsabilité, celle de nos dirigeant-es politiques qui poursuivent le dogme du néolibéralisme en y livrant des pans entiers de notre agriculture – et donc notre souveraineté alimentaire – contre des échanges d'avions, de voitures ou de services.

La crise et la colère agricole que nous vivons en ce moment nous rappellent la pertinence de notre projet et la nécessité de revoir les politiques publiques agricoles et commerciales portées par le syndicalisme majoritaire et les gouvernements successifs. L'industrialisation de l'agriculture a atteint des limites aujourd'hui intenable : des charges de travail et charges mentales insupportables dans de nombreuses fermes, une inégalité de revenus immense à l'intérieur du monde agricole, des campagnes vidées, un manque de

perspective sereine autant pour les paysan·nes qui s'apprêtent à transmettre que pour celles et ceux en cours d'activité. Et cela sans compter les atteintes à la santé, à l'environnement, à la biodiversité ou au climat.

Le capitalisme comme horizon sociétal, les échanges commerciaux comme liens privilégiés entre les peuples, concourent à une société toujours plus inégalitaire, à un monde de moins en moins accueillant pour l'humanité, à une concurrence accrue et féroce sur les terres et les ressources entraînant guerres, occupations et massacres.

La généralisation de l'agriculture paysanne reste la seule solution pour réconcilier agriculture et environnement, pour répartir les moyens de production et réduire les inégalités de revenus en agriculture, pour faire vivre les territoires ruraux, pour permettre une alimentation choisie et de qualité pour tou·tes, pour construire la paix. En l'état de l'agriculture actuelle, cela ne se fera pas en un claquement de doigts, nous devons installer massivement des paysan·nes dans les campagnes, recréer des filières de transformation locales, travailler à la

mise en œuvre d'une Sécurité sociale de l'alimentation.

C'est avec son réseau, avec la Confédération paysanne, La Via Campesina et les associations du pôle InPACT mais aussi avec les syndicats de salarié·es, l'ensemble du mouvement social et environnemental que la FADEAR pourra imposer l'agriculture paysanne. C'est en développant la formation politique des adhérent·es des réseaux Adear et Conf' que nous serons plus fort·es pour porter ce projet. C'est en accompagnant l'installation de nouveaux (et nombreux) paysans et paysannes sur tous les territoires et la transmission de toutes les fermes que nous le mettrons en œuvre. C'est en donnant des outils de réflexion – les diagnostics AP – que nous permettrons l'évolution des pratiques et des fermes. La tâche est immense, l'objectif ambitieux et nécessaire, alors continuons et amplifions le travail visionnaire de celles et ceux qui ont créé la Fadear. Creuser le sillon de l'agriculture paysanne et semer les graines d'espoir qu'elle porte en son sein, c'est ce que l'on peut se souhaiter pour ce 40<sup>e</sup> anniversaire de la Fadear ! ■



© Ardear Paça